



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 février 2022

Convocation en date du 26 janvier 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Nombre d'absents excusés : 4

Secrétaire de Séance : Jean-Luc Martin

Lecture du procès-verbal du 14 décembre 2021. Adopté à l'unanimité.

Présence de Monsieur Bertrand SORRE, Député de la 2^{ème} circonscription de la Manche.

Les points abordés en sa présence : Les déserts médicaux notamment ruraux et le manque de places en médecine à la Faculté de Caen ; les exigences de l'Architecte des bâtiments de France sur les demandes d'urbanismes situées dans le périmètre de l'église St Patrice du Teilleul avec des surcoûts ; les demandes d'aides financières auprès de l'Etat pour les travaux d'investissement de plus en plus affinées (Stade : Avant-projet définitif) ; le zonage ZRR (Zone de revitalisation rurale) et sa redéfinition ; la représentation des communes nouvelles au sein des Etablissements Publics de coopération intercommunale ; le prix du carburant qui pénalise les zones rurales.

- 1) AMENAGEMENT DE SECURITE « CARREFOUR DE LA BASSE-PORTE » EN AGGLOMERATION – COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL – APPROBATION DU PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT :
Rapporteur : Monsieur Serge HEURTIER-GUEGUEN

Objectif des travaux :

La commune du Teilleul prévoit de réaliser une opération d'aménagement du carrefour de La Basse Porte entre les RD 32 et RD 134 (intersection Rue St Patrice/Rue de la Pierre Blanche/Rue du Tertre/Rue Beauregard/Rue Ferre des Ferris) dans l'agglomération de la commune déléguée du Teilleul pour améliorer le cadre de vie des riverains et sécuriser les lieux et déplacements.

Caractéristiques du projet :

Le carrefour de La Basse Porte va voir son régime de priorité modifié comme suit :

- La RD 32 reliant le Bourg du Teilleul à la route de Mortain (Rue Beauregard) va devenir prioritaire sur la RD 32E venant de la RD 976 (Rue Ferré des Ferris) ainsi que sur la RD 134 (Rue de la Pierre Blanche).
- Les usagers de la RD 32E constituant la liaison entre la RD976 et le Carrefour de La Basse Porte (Rue Ferré des Ferris) sont contraints de céder la priorité aux usagers venant de la RD 32 (Rue Beauregard et Rue St Patrice).

La modification du régime de priorité du carrefour de la Basse Porte conduit à la réalisation des aménagements suivants :

- Les trottoirs sont élargis pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ainsi que pour calibrer les chaussées des RD 32.

- Un plateau surélevé est réalisé au départ de la Rue Beauregard venant de Mortain afin de modérer les vitesses à l'approche du bourg ainsi qu'à l'approche du carrefour de la Basse Porte.

Ces travaux d'aménagement doivent être réalisés conjointement avec le Département en ce qui concerne les travaux sur chaussée.

Estimation des travaux : 104 000 € ttc.

Part communale : 86 000 € ttc.

Part départementale : 18 000 € ttc.

Plan de financement :

DEPENSES	Montant ht	Ressources	Montant	%
Etudes-Frais divers 10%	7 129.00 €	Amendes de police	13 800.00 €	18%
Travaux	71 292.00 €	Etat – DETR ou DSIL	19 600.00 €	25%
		Fonds propres	45 021.00 €	57%
TOTAUX	78 421.00 €	TOTAUX	78 421.00 €	100%

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- > Approuve ces aménagements de sécurité routière et atteste que les travaux seront réalisés au cours de l'année 2022.
- > Approuve le plan financement ci-dessus.
- > Autorise Madame le Maire à solliciter des aides financières pour atténuer le reste à charge de la collectivité :
 - Au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ou de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et au titre de la dotation du produit des amendes de police.
- > Donne pouvoir à Mme le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de cette opération.

Observation : Une expérimentation de l'aménagement du carrefour sera réalisée sur site à partir de mars 2022.

2) INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS – AVENANT A LA CONVENTION D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS :

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Depuis le 1er janvier 2022, un usager peut déposer sa demande d'autorisation d'urbanisme (Permis de construire, déclaration de travaux...) en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais. Toutes les communes doivent être en mesure de recevoir sous forme électronique ces demandes.

C'est pourquoi, le pôle d'équilibre Territorial et Rural (P.E.T.R.) propose aux communes une solution mutualisée de dématérialisation des autorisations d'urbanisme. Donc la convention partenariale initiale pour la mutualisation de l'instruction du droit des sols entre la commune et (P.E.T.R.) Sud-Manche Baie du Mont-Saint-Michel doit être adaptée par un avenant qui doit être soumis au conseil municipal et qui organise les relations entre la commune et le PETR pour la mise en œuvre de ce téléservice.

Les communes contribueront au coût de fonctionnement annuel mutualisé, en maintenance et évolution technique du logiciel, suivant la clef de répartition habituelle.

Le futur guichet numérique sera accessible depuis le site internet de la commune et sur le site internet du PETR.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant à la convention de partenariale initiale entre la commune et le PETR pour la mise à disposition du Guichet Numérique des autorisations d'urbanisme à la commune par le PETR et autorise le Maire à le signer.

3) CONVENTION PORTANT FACTURATION DE KITS DE TESTS PSYCHOLOGIQUES FOURNIS PAR LA COMMUNE D'ISIGNY LE BUAT A L'ECOLE ELEMENTAIRE DU TEILLEUL :
Rapporteur : Emmanuel MAERTENS

La commune d'Isigny-le-Buat a réalisé un achat groupé de kits de tests psychologiques pour les 2 psychologues scolaires qui interviennent sur la circonscription pédagogique de Mortain, soit 26 communes.

Les tests psychologiques constituent un outil de travail indispensable aux psychologues.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la refacturation au prorata du nombre d'élèves inscrits dans les écoles élémentaires et primaires à la rentrée 2021, soit 108 élèves pour Le Teilleul, dont 323€20.
- Autorise le Maire à signer la convention de refacturation.

Observation : Monsieur MAERTENS, élu délégué aux affaires scolaires, était présent lors la remise des tests aux psychologues à Isigny-le-Buat.

4) REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON DANS LE CIMETIERE COMMUNAL DE LA COMMUNE DELEGUEE D'HUSSON :
Rapporteur : Françoise DAGUER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions ci-dessous dont l'état d'abandon a été constaté à 2 reprises, à 3 ans d'intervalle, dans les conditions prévues par la loi et charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

7 concessions :

- Secteur D, rang B, emplacement n°2, dans laquelle se trouve les restes mortels de Frédéric BECHET et de Félix PAPIN, dates de décès inconnues, titre de concession n°118

- Secteur D, rang D, emplacement n°1, dans laquelle se trouve les restes mortels de Victorine BUISSON décédée le 11 septembre 1923, titre de concession non retrouvé
- Secteur D, rang D, emplacement n°2, dans laquelle se trouve les restes mortels de Gabrielle CANIOU décédée le 1^{er} mai 1923 et de Félix CANIOU décédé le 15 octobre 1923, titre de concession non retrouvé
- Secteur D, rang D, emplacement n°3, dans laquelle se trouve les restes mortels de Emile ANFRAY décédé le 11 septembre 1925, titre de concession non retrouvé
- Secteur D, rang D, emplacement n°4, dans laquelle se trouve les restes mortels de Alfred MENORET décédé le 13 janvier 1924, titre de concession non retrouvé
- Secteur E, rang B, emplacement n°3, dans laquelle se trouve les restes mortels de Jean JEHAN décédé le 24 mai 1922, titre de concession non retrouvé
- Secteur C, rang A, emplacement n°12, dans laquelle se trouve les restes mortels de la famille CLOUARD MENAGE, date de décès inconnue, titre de concession non retrouvé

Observation : Devis PF LEPETIT de 3416.40 € TTC (pour les 7 concessions avec un seul corps).

5) AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX LOT 3 MENUISERIES EXTERIEURES – RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE DE SPORT DU TEILLEUL :

Rapporteur : Fabien BOUZIN

Rappel du montant du marché de travaux pour le lot 3 Menuiseries extérieures – Rénovation et extension de la salle de sport du Teilleul, ht : 14 182,14 € attribué à l'entreprise Menuiserie LOUISE SAS à La Coulonche (61)

Objet de l'avenant :

Plus-value due à l'inflation du prix des matières premières.

Avenant présenté par l'entreprise LOUISE de 494,50 € ht (inflation de matières premières + divers).

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette augmentation sous réserve que l'actualisation des prix prévue au marché de travaux ne couvre pas cette inflation de prix et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

6) PROJET DE REALISATION DE TOILETTES/SANITAIRES – TERRAIN DE PETANQUE/EX PLATEAU SCOLAIRE – COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT :

Rapporteur : Serge HEURTIER-GUEGUEN

Nouveau prix en janvier 2022 – Suite à l'inflation des prix de matières premières et du devis pour les réseaux... :

Autorisation de travaux accordée le 9/12/2021.

Autorisation commencement de travaux avant accord de subventions le 10 décembre 2021.

5 → Donc validation du devis du 14/9/2021, le 3 janvier 2022. Le 6 janvier 2022, nouveau devis de l'entreprise pour tenir compte de l'inflation des prix de matières premières, soit 21 900 € ht au lieu de 20 400 € ht (devis Tolitech).

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la modification du coût de la dépense inscrite sur la délibération du 28 octobre 2021 à savoir 30 469 € 10 au lieu de 25 400 € ht.

- Sollicite l'accompagnement de l'Etat/Detr-Dsil.

- Approuve la proposition du plan de financement ci-dessous :

Intitulé de la Dépense	Montant	Intitulé de la Recette	Montant
Sanitaires publics (équipement-Toilitech + réseaux-Mongodin)	30 469,00 €	Detr-Dsil/Etat 20% sur ht	6 094,00 €
		Autofinancement	24 375,00 €
<u>Coût de l'opération ht</u>	<u>30 469,00 €</u>	<u>Total de recettes</u>	<u>30 469,00 €</u>

- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

7) PLAN DE FORMATION DES AGENTS DE LA COMMUNE DU TEILLEUL EN 2022 :

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Mme le Maire précise que la loi prévoit que les communes établissent un plan de formation annuel qui détermine le programme d'actions de formations.

L'instrument, mais surtout la démarche qu'il représente, doit en effet :

- Assurer la cohérence entre les orientations générales de la collectivité en matière de formation et gestion des ressources humaines et les souhaits individuels des agents.
- Prendre en compte les formations d'intégration, de professionnalisation, de perfectionnement.

Décision du conseil municipal :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prennent connaissance du plan de formation des agents de la commune pour l'année 2022.
- Prévoient les crédits nécessaires au budget communal.
- Autorisent Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires sa mise en œuvre.

8) TOUR DU MORTAINAIS 2022 – PASSAGE SUR LA COMMUNE DU TEILLEUL :

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Madame le Maire fait part que le tour du Mortainais 2022 passera dans le bourg du Teilleul le samedi 30 avril, rue St Patrice puis Route de St Cyr, c'est pourquoi, une aide financière est demandée à la commune pour l'organisation au niveau de la sécurité (signaleurs...).

Observations : les avis sont partagés sur une participation financière de la commune vu que c'est une animation pour la commune, mais, que cette traversée ne concernera pas le centre-bourg,

Décision du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (15 pour ; 1 abstention ; 3 contre) :

Accordent une subvention exceptionnelle pour le passage du tour du Mortainais sur la commune du Teilleul de 200 €.

9) Questions diverses :

Prochaines réunions :

- Réunion du conseil municipal : le mardi 1^{er} mars 2022 à 20 heures.
- Réunion Maires Adjoints : le 21 février 2022 de 12 h 30 à 14 heures.
- Rappel des dates d'élections : Election présidentielle les dimanches 10 et 24 avril 2022 ; Election législative les dimanches 12 juin et 19 juin 2022.

- Mme le Maire par délégation du conseil municipal en date du 27 mai 2020 a donné son accord pour louer le logement communal « Studio à l'école élémentaire du Teilleul » à Brandon BOISBUNON moyennant un loyer de 230 € par mois, charges comprises, à compter du 23 décembre 2021. Ce loyer est révisable chaque année à la date anniversaire de la prise d'effet du bail, en fonction de l'indice de référence des loyers publiés par l'INSEE.

- Mme le Maire a pris un arrêté de virement de crédits, budget communal 2021, des comptes dépenses imprévues d'investissement au profit de l'opération de dépenses d'investissement opération 78 « Travaux Eglise Ste Marie du Bois » pour 1 000 €.

Informations de Mme le Maire :

- Tripes des pompiers du Teilleul par drive le dernier weekend de février 2022 ou en salle.
- Le magasin de vêtement Lambert de St Hilaire du Harcouët (50) sera de retour sur notre commune en février pendant un mois « Place du Champ de foire » ancien cabinet vétérinaires.
- Le bulletin municipal sera distribué vers le 15 février.
- Pour renforcer le tri des déchets, un sac cabas sera distribué par foyer.
- Pendant les travaux à la Salle socio-culturelle et sportive du 1^{er} mars à fin juillet, les séances de Zumba et cardio auront lieu dans la Salle de Hand Ball. Et les séances de country à l'étude à la salle de la Basse-Porte. Le tennis de table déménagera à Barenton pour les matchs et entraînements.
- Le local du notaire « Rue Beauegard » a été entièrement vidé (cloisons ; plancher démolis) en raison du champignon la mэрule. D'importants travaux sont à engager pour une remise en état des lieux.

Informations des conseillers-adjoints :

- Certains conseillers constatent un manque d'informations au sein du conseil municipal. Ils reprochent d'apprendre certaines décisions par la presse. La crise sanitaire n'a pas facilité les échanges.
- Julie GOBE demande qu'on étudie la possibilité de chauffer la salle de Handball. Une étude thermique sera à réaliser.
- Chantal LEFEUVRE fait part que la communauté d'agglomération a engagé des travaux sur son parc immobilier sur la commune. Point positif.
- Emmanuel MAERTENS remercie les élus organisateurs du spectacle « Ville en scène ». Une belle prestation.

- Emmanuel MAERTENS informe que le salon du livre aura lieu dans la Salle Socio-culturelle et le tennis de table jouera ses matchs dans la salle de hand pendant cette manifestation.
- Serge HEURTIER-GUEGUEN fait part que Mme le Maire et lui recevront, le mercredi 9 février 2022 quelques riverains de la Rue du Maine pour les travaux de la 2^{ème} partie. Il ne sera pas réalisé de bateau aux entrées d'habitation ; les bordures sont franchissables.
- Catherine FERNANDEZ demande que des bancs soient installés à proximité du pumtrack. L'achat de mobilier urbain pour cet aménagement sera prévu sur le budget 2022.
- Inquiétude de Julie GOBE sur le déplacement de l'entreprise de Travaux Publics MONGODIN à Mantilly. Réponse : c'est un dépôt.
- Julie GOBE fait part qu'il y a un problème de stationnement sur le parking de la garderie de l'école élémentaire du Teilleul. Des parents et riverains insatisfaits. Mme le Maire et Monsieur HEURTIER ont rencontré les riverains. Il est demandé aux parents de ne pas stationner devant les entrées d'habitation et aux personnels de la garderie de ne pas stationner sur ce parking.
- Serge HEURTIER-GUEGUEN informe que la peinture va être refaite pour le circuit des trottinettes à l'école.

Séance levée à 23 h 20 mn.

